

## 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	<b>INSBOARD 2300 SERIES</b>	
<b>Autres moyens d'identification</b>		
<b>Brand Code</b>	0579, 0580, 012B, 723C	
<b>Synonymes</b>	INSBOARD 2300 LD; INSBOARD 2300 HD; INSBOARD 2300-45; INSBOARD 2300 HD H	
<b>Usage recommandé</b>	Usage industriel ou professionnel • Primary Use: Refractory Ceramic Fiber (RCF) materials are used primarily in industrial high temperature insulating applications. Examples include heat shields, heat containment, gaskets, expansion joints, industrial furnaces, ovens, kilns, boilers and other process equipment at applications up to 1400°C. RCF based products are not intended for direct sale to the general public. While RCFs are used in the manufacture of some consumer products, such as catalytic converter mats and wood burning stoves, the materials are contained, encapsulated, or bonded within the units. • Secondary Use: Conversion into wet and dry mixtures and articles (refer to section 8). • Tertiary Use: Installation, removal (industrial and professional) / Maintenance and service life (industrial and professional) (refer to section 8).	
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Évitez les coupes sèches, le dynamitage ou la production de poussières.	
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>		
<b>Fabricant</b>		
<b>Nom de la société</b>	HarbisonWalker International	
<b>Adresse</b>	1305 Cherrington Parkway, Suite 100 Moon Township Pennsylvania 15108 États-Unis	
<b>Téléphone</b>	General Phone:	412-375-6600
<b>Site Web</b>	www.thinkHWI.com	
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	Non disponible.	
<b>Fournisseur</b>	Non disponible.	

## 2. Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Non classé.	
<b>Dangers pour la santé</b>	Cancérogénicité	Catégorie 2
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.	

### Éléments d'étiquetage



<b>Mention d'avertissement</b>	Attention	
<b>Mention de danger</b>	Susceptible de provoquer le cancer.	
<b>Conseil de prudence</b>		
<b>Prévention</b>	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.	
<b>Intervention</b>	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin.	
<b>Stockage</b>	Garder sous clef.	
<b>Élimination</b>	Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.	
<b>Autres dangers</b>	Aucun(e) connu(e).	

### 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Fibre de verre	Refractory Ceramic Fiber/Fibre (RCF) High Temperature Insulation Wool (HTIW) ) Synthetic Vitreous Fiber (SVF) Man-Made Mineral Fiber (MMMF) Man-Made Vitreous Fiber (MMVF) Alumino Silicate Wool (ASW)	142844-00-6	80 - 100
Amidon		9005-25-8	10 - 25
Silice amorphe sublimée	silice pyrogénée Silice, crystalline free	7631-86-9	2.5 - 10

#### Remarques sur la composition

This product contains Refractory Ceramic Fibers (RCF) or an RCF wrap or mat. IARC has classified RCFs as a possible human carcinogen, Group 2B. This classification was based on sufficient evidence of carcinogenicity in animals and no available data in humans. NTP classified respirable RCFs as reasonably anticipated carcinogens. The final report of the USA mortality study was issued in 2017 (LeMasters et al., in press). The study concluded that "after 30 years of follow-up, no excess of lung cancers in the mortality study and no significant association with radiographic findings of interstitial fibrosis were found in this group of workers." The study also found a small incidence of other effects that appear unrelated to RCF exposure. The final mortality report did not change the current hazard classification for RCF. HWI recommends that safe handling methods are followed, including air monitoring in areas where the potential exists for airborne fibers, minimizing airborne exposures through use of NIOSH approved respirators, and wearing protective clothing, gloves, and eye protection. For additional information please visit [www.htiwcoalition.org](http://www.htiwcoalition.org) Please review the workplace guidelines for additional handling information.

### 4. Premiers soins

#### Inhalation

Transporter à l'extérieur. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent

#### Contact avec la peau

Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

#### Contact avec les yeux

Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

#### Ingestion

Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

#### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

#### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

#### Informations générales

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin.

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

#### Agents extincteurs appropriés

Utiliser le moyen d'extinction approprié pour les matériaux environnant.

#### Agents extincteurs inappropriés

Non disponible.

#### Dangers spécifiques du produit dangereux

Sans objet.

#### Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Non disponible.

### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. S'assurer une ventilation adéquate. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

## Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Mettre le matériau dans des récipients appropriés, couverts et étiquetés. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

## Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

## 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter une exposition prolongée. Doit être manipulé dans des systèmes fermés, si possible. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Stocker dans des récipients bien fermés. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Amidon (CAS 9005-25-8)	TWA	10 mg/m <sup>3</sup>

#### Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
Amidon (CAS 9005-25-8)	TWA	10 mg/m <sup>3</sup>	
FIBROUS GLASS (CAS 142844-00-6)	TWA	0.2 fibres/cm <sup>3</sup>	Fibre.
		5 mg/m <sup>3</sup>	Fibre, totale
		5 mg/m <sup>3</sup>	Total des particules.

#### Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
Amidon (CAS 9005-25-8)	TWA	3 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.
		10 mg/m <sup>3</sup>	Poussières totales.
FIBROUS GLASS (CAS 142844-00-6)	TWA	0.2 fibres/cm <sup>3</sup>	Fibre.
		5 mg/m <sup>3</sup>	Fibres inhalables.
SILICA, AMORPHOUS, FUMED (CAS 7631-86-9)	TWA	4 mg/m <sup>3</sup>	Total
		1.5 mg/m <sup>3</sup>	Respirable.

#### Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Amidon (CAS 9005-25-8)	TWA	10 mg/m <sup>3</sup>	
FIBROUS GLASS (CAS 142844-00-6)	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	Fraction inhalable.

#### Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
Amidon (CAS 9005-25-8)	TWA	10 mg/m <sup>3</sup>	
FIBROUS GLASS (CAS 142844-00-6)	TWA	0.5 fibres/cc	Fibres respirables.
		5 mg/m <sup>3</sup>	Fraction inhalable.

#### Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Amidon (CAS 9005-25-8)	TWA	10 mg/m <sup>3</sup>	Poussières totales.

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
FIBROUS GLASS (CAS 142844-00-6)	TWA	1 fibers/cm <sup>3</sup> n	Fibre.
		10 mg/m <sup>3</sup>	fibres, poussière totale
SILICA, AMORPHOUS, FUMED (CAS 7631-86-9)	TWA	6 mg/m <sup>3</sup>	Poussière respirable.

**Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Amidon (CAS 9005-25-8)	15 minutes 8 heures	20 mg/m <sup>3</sup>	
		10 mg/m <sup>3</sup>	
FIBROUS GLASS (CAS 142844-00-6)	15 minutes 8 heures	10 mg/m <sup>3</sup>	Fraction inhalable.
		0.2 fibres/cc 5 mg/m <sup>3</sup>	Fibres respirables. Fraction inhalable.

**Valeurs biologiques limites**

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

**Directives au sujet de l'exposition**

Recommended Exposure Guideline 0.5 Fiber/CC There is no specific regulatory standard for RCF in the U.S. OSHA's "Particulate Not Otherwise Regulated (PNOR)" standard [29 CFR 1910.1000, Subpart Z, Air Contaminants] applies generally; Total Dust 15 mg/m<sup>3</sup>; Respirable Fraction 5 mg/m<sup>3</sup>. The High Temperature Insulation Wool Coalition (HTIW) has sponsored comprehensive toxicology and epidemiology studies to identify potential RCF-related health effects [see Section 11 for more details], consulted experts familiar with fiber and particle science, conducted a thorough review of the RCF-related scientific literature, and further evaluated the data in a state-of-the-art quantitative risk assessment. Based on these efforts and in the absence of an OSHA PEL, HTIW has adopted a recommended exposure guideline, as measured under NIOSH method 7400B. The manufacturers' REG is intended to promote occupational health and safety through prudent exposure control and reduction and it reflects relative technical and economic feasibility as determined by extensive industrial hygiene monitoring efforts undertaken pursuant to an agreement with the U.S. Occupational Safety and Health Administration (OSHA). OTHER OCCUPATIONAL EXPOSURE LEVELS (OEL) Non-regulatory OEL decisions also vary. The evaluation of occupational exposure limits and determining their relative applicability to the workplace is best performed, on a case-by-case basis, by a qualified Industrial Hygienist.

**Contrôles d'ingénierie appropriés**

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection du visage/des yeux**

En cas de contact probable, le port de lunettes de sécurité à écrans latéraux est recommandé.

**Protection de la peau****Protection des mains**

Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques

**Autre**

Il est recommandé d'utiliser un tablier imperméable.

**Protection respiratoire**

Utiliser un appareil respiratoire homologué NIOSH/MSHA s'il existe un risque d'exposition à la poussière ou aux émanations à des concentrations qui excèdent les limites d'exposition.

**Dangers thermiques**

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

**Considérations d'hygiène générale**

Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

État physique	Solide.
Forme	Solide. Pressed fibrous material panel
Couleur	Non disponible.

**Odeur** Non disponible.

**Seuil olfactif** Non disponible.

**pH** Non disponible.

**Point de fusion et point de congélation** Non disponible.

**Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition** Non disponible.

**Point d'éclair** Non disponible.

**Taux d'évaporation** Non disponible.

**Inflammabilité (solides et gaz)** Non disponible.

### Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

**Limites d'inflammabilité - inférieure (%)** Non disponible.

**Limites d'inflammabilité - supérieure (%)** Non disponible.

**Limite d'explosibilité - inférieure (%)** Non disponible.

**Limite d'explosibilité - supérieure (%)** Non disponible.

**Tension de vapeur** Non disponible.

**Densité de vapeur** Non disponible.

**Densité relative** Non disponible.

### Solubilité

**Solubilité (eau)** Non disponible.

**Coefficient de partage n-octanol/eau** Non disponible.

**Température d'auto-inflammation** Non disponible.

**Température de décomposition** Non disponible.

**Viscosité** Non disponible.

### Autres informations

**Propriétés explosives** Non explosif.

**Propriétés comburantes** Non oxydant.

## 10. Stabilité et réactivité

**Réactivité** Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.

**Stabilité chimique** La substance est stable dans des conditions normales.

**Risque de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

**Conditions à éviter** Contact avec des matériaux incompatibles.

**Matériaux incompatibles** Acides. Chlore Fluor L'incompatibilité est strictement basée sur des réactions théoriques possibles entre espèces chimiques et peut ne pas être spécifique à l'exposition d'application industrielle.

**Produits de décomposition dangereux** Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Toute inhalation prolongée peut être nocive.
<b>Contact avec la peau</b>	On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas de contact avec la peau.
<b>Contact avec les yeux</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
<b>Ingestion</b>	Faible danger présumé en cas d'ingestion.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë</b>	Inconnu(e).
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

Fibre de verre (CAS 142844-00-6) Irritant

**Sensibilisation respiratoire** Pas un sensibilisant respiratoire.

**Sensibilisation cutanée** On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génotoxique.

**Cancérogénicité** Susceptible de provoquer le cancer.

#### Carcinogènes selon l'ACGIH

Amidon (CAS 9005-25-8) A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Fibre de verre (CAS 142844-00-6) A2 Probablement cancérogène pour l'homme.

#### Canada - LEMT pour l'Alberta : Catégorie de carcinogène

Fibre de verre (CAS 142844-00-6) Probablement cancérogène pour l'homme.

#### Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

Amidon (CAS 9005-25-8) Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Fibre de verre (CAS 142844-00-6) Probablement cancérogène pour l'homme.

#### Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de carcinogène

Fibre de verre (CAS 142844-00-6) Effet cancérogène détecté chez les animaux.

#### Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Fibre de verre (CAS 142844-00-6) 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

Silice amorphe sublimée (CAS 7631-86-9) 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

**Toxicité pour la reproduction** On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique** Non classé.

**Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées** Non classé.

**Danger par aspiration** Pas un danger par aspiration.

**Effets chroniques** Toute inhalation prolongée peut être nocive. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

## 12. Données écologiques

**Écotoxicité** Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.

<b>Persistance et dégradation</b>	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Autres effets nocifs</b>	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

### 13. Données sur l'élimination

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Dans son état actuel, qu'il soit jeté ou éliminé, ce produit n'est pas un déchet dangereux selon les règlements fédéraux (40 CFR 261.4 (b)(4)). Selon la RCRA (Loi sur la conservation et la récupération des ressources), l'utilisateur du produit assume la responsabilité d'établir, au moment de l'élimination, si le produit remplit les critères de la RCRA en matière de déchets dangereux.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Sans objet.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Non disponible.
<b>Emballages contaminés</b>	Non disponible.

### 14. Informations relatives au transport

#### TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

#### IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

#### IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

**Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC** Sans objet.

### 15. Informations sur la réglementation

**Réglementation canadienne** Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

#### Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

#### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

#### Gaz à effet de serre

Non inscrit.

#### Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

#### Règlements internationaux

##### Convention de Stockholm

Sans objet.

##### Convention de Rotterdam

Sans objet.

##### Protocole de Kyoto

Sans objet.

##### Protocole de Montréal

Sans objet.

##### Convention de Bâle

Sans objet.

#### Inventaires Internationaux

<b>Pays ou région</b>	<b>Nom de l'inventaire</b>	<b>En stock (Oui/Non)*</b>
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non

<b>Pays ou région</b>	<b>Nom de l'inventaire</b>	<b>En stock (Oui/Non)*</b>
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
Taiwan	Inventaire des substances chimiques de Taiwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Non

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence  
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Autres informations

**Date de publication** 18-Mai-2021

**Version n°** 01

**Avis de non-responsabilité** Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances la date de création, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**Informations relatives à la révision** Identification du produit et de l'entreprise : Identification du produit et de l'entreprise  
Composition / renseignements sur les ingrédients : Ingrédients